



## **PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 7 septembre 2017 à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**1<sup>ère</sup> séance – 2017 / 2018**



## Séance du jeudi 7 septembre 2017

### Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

*Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,*

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 1<sup>ère</sup> séance de la 2<sup>ème</sup> année de notre législature.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maxximum pour le son.*

*A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:*

- *Le vendredi 8 septembre 2017 à 20h00*
- *Le samedi 9 septembre 2017 à 14h00*
- *Le dimanche 10 septembre 2017 à 19h00*

53 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Martha Bejarano, Maria Correia, Carole De Col, Arabella Droz, Nathalie Jaccard, Elodie Joliat, Milica Maksimovic et Angela Riccio ainsi que MM. Olivier Abbey, Eric Aeschlimann, Johnson Bastidas, Radovan Bila, Simon Favre, Ali Kiliç, Ali Korkmaz et Boubacar Tahirou.

Sont absents: MM. Yves Briaux, Jeton Hoxha, Mohamed Jribi, Antonio Lepore, Carlos Machado, Gabriel Maillard, Pascal Montemari, Fatmir Sadiku et Gökan Savci.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat par M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé: "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un.",
- Le dépôt d'un postulat par M. le Conseiller communal Richard Neal et consorts intitulé "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h.",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à la Ferme des Tilleuls,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Maddalena Sisto intitulée "Prolonger l'essai du 20km/h à la place de la Gare?",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relative au restaurant de la piscine de Renens.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre du jour à la suite des développements de la motion Jonas Kocher intitulée «L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale.» et du postulat François Delaquis intitulé "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun?".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017
3. Démissions
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
  - Réponse écrite à la question de M. le Conseiller communal Mohamed Jribi relative au ramassage hebdomadaire des ordures.
  - Réponse écrite à la question de M. le Conseiller communal Richard Neal concernant le rapport médical dentaire pour l'année scolaire 2016-2017
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 14-2017** – Renouvellement d'un véhicule multi-usage et acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine – Développement durable  
*M. Richard Neal, Président-rapporteur*
12. **Rapport de Commission – Préavis intercommunal N° 15-2017** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 "CFF/Forêt"  
*M. Byron Allauca, Président-rapporteur*
13. **Rapport de Commission – Préavis N° 16-2017** – Théâtre Kléber-Méleau - Convention de subventionnement multipartite entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM  
*M. François Bertschy, Président-rapporteur*
14. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 17-2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018  
*Commission des finances*
  - Préavis N° 18-2017 – Blasonnement des armoiries communales  
*Présidence: Parti socialiste*

- Préavis N° 19-2017 – Réponse à la motion du 2 février 2016 intitulée "Commune en santé"  
*Présidence: Fourmi rouge*
- Préavis intercommunal N° 20-2017 – Malley - Passage inférieur des Coulisses, participation de Renens pour le crédit d'ouvrage  
*Présidence: Les Verts*
- Préavis intercommunal N° 22-2017 – Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois  
*Présidence: Parti socialiste*

#### 15. Motions, postulats, interpellations

- Développement de la motion Jonas Kocher intitulée «L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale».
- Développement du postulat François Delaquis intitulé "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?".

#### 16. Questions, propositions individuelles et divers

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président informe qu'en page 83 une erreur relative à la description de l'intervention de M. le Conseiller communal Jonas Kocher a été corrigée. Il s'agit bien du dépôt d'une motion et non d'un postulat.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal **modifié** est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal **modifié** est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

## 3. Démissions

*Par un courrier daté du 11 août 2017, M. Gabriel Borcard, Conseiller communal au sein du groupe PLR, a fait part au Bureau du Conseil de sa démission avec effet immédiat.*

*"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Par la présente, pour des raisons professionnelles, mais surtout pour des problèmes de santé, j'ai le regret de vous annoncer ma démission, avec effet immédiat, du Conseil communal de la Ville de Renens.*

*En vous remerciant de l'accueil que vous m'avez fait et de la confiance témoignée, je vous souhaite de continuer à avoir des séances fructueuses afin de bien défendre les intérêts des habitants de notre Commune de Renens.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées."*

M. le Président annonce une deuxième démission dont le courrier sera lu par:

- **M. Aso Piroti, PSR**

*Notre Camarade Dea Bllaca m'a chargé d'un travail difficile pour moi en vous faisant part de sa lettre de démission qui a été adressée au Bureau du Conseil.*

*"Chères et chers Municipaux, Conseillers communaux,  
Chers amis,  
Chère Ville de Renens,*

*J'ai écrit ces petits mots pour vous dire que je vous quitte, mais que je ne vous oublie pas. Depuis ma naissance, Renens a été ma Ville, mon chez-moi, et je dois lui dire au revoir et à bientôt. Je déménage un peu loin d'ici, sur la Riviera, mais sachez qu'aucune ville ne prendra la place de Renens dans mon cœur ; cette Ville qui m'a tout offert.*

*Je veux également m'adresser à mes amis, mes collègues, mes camarades, cette grande famille de cœur qui a forgé la « Dea » que vous connaissez aujourd'hui. Vous m'avez enseigné la vie, vous avez écouté mes idées et peut-être mes caprices, vous m'avez félicitée, remise en question, vous m'avez donné votre confiance du haut de mes 20 ans, et je vous en remercie du fond du cœur. Merci d'avoir fait partie de ma vie, et d'en faire partie encore aujourd'hui.*

*Il serait bien ambitieux de remercier toutes les personnes qui ont eu un passage durant ces 20 années merveilleuses. Mais je sais au fond que chacun se reconnaîtra dans ces lignes qui vous sont adressées.*

*Je ne vais pas vous retenir plus longtemps, vous avez bien assez à faire pour le bon fonctionnement de Renens !*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne continuation, et beaucoup de bonheur et de santé pour la suite.*

*A la revoyure !*

*Dea Bllaca"*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **4. Assermentations**

Faisant suite à la démission en date du 15 mai 2017 de Mme Vanessa Denti en tant que conseillère communale pour le groupe PLR – Pour les Renanais, M. João Mendes, premier des "viennent-ensuite" a accepté cette charge. Il a été déclaré élu lors de la séance du Bureau du Conseil du 29 août 2017 et peut être assermenté.

Faisant suite à la démission en date du 18 mai 2017 de Mme Sylvie Ramel en tant que conseillère communale au sein du groupe Les Verts, M. Nuredin Avdyli, premier des "viennent-ensuite", après la renonciation à siéger de Mme Anabela Verdino Da Silva, a

accepté cette charge. Il a été déclaré élu lors de la séance du Bureau du Conseil du 29 août 2017 et peut être assermenté.

Faisant suite à la démission en date du 30 juin 2017 de Mme Dea Bllaca en tant que conseillère communale pour le groupe PSR, M. Cetin Sinaci, premier des "viennent-ensuite" a accepté cette charge. Il a été déclaré élu lors de la séance du Bureau du Conseil du 29 août 2017 et peut être assermenté.

M. le Président prie MM. João Mendes, Nuredin Avdyli et Cetin Sinaci de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie MM. João Mendes, Nuredin Avdyli et Cetin Sinaci de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite MM. João Mendes, Nuredin Avdyli et Cetin Sinaci pour leur assermentation puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **5. Communications de la Présidence**

- ❖ **Carnet noir:** *Je tiens ici à dire quelques mots sur le décès de M. Jean-Pierre Leyvraz, même si, formellement, il n'était plus Conseiller communal en fonction au moment de son décès.*

*Nous nous souvenons tous de sa lettre de démission de notre Conseil, en avril de cette année, et de l'ovation debout qui l'avait conclue, témoin du respect et de la reconnaissance du travail effectué par M. Leyvraz pour notre Conseil communal et pour la Ville de Renens.*

M. le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever pour une minute de silence.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 28 août 2017 sur ses activités du 13 juin au 25 août 2017 ainsi que les réponses écrites aux questions de M. le Conseiller communal Mohamed Jribi relative au ramassage hebdomadaire des ordures et de M. le Conseiller communal Richard Neal concernant le rapport médical dentaire pour l'année scolaire 2016-2017

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je vous adresse, au nom de la Municipalité, nos cordiales salutations et je suis très heureux de vous informer que nous sommes revenus avec un effectif complet au sein de la Municipalité. Je salue la présence de M. Didier Divorne et lui adresse mes meilleurs vœux pour un complet rétablissement ainsi que pour la reprise de son activité parmi nous. Nous sommes très heureux de l'avoir à nouveau avec nous.*

*En sus des communications mentionnées que vous avez reçues par écrit, Mme Patricia Zurcher Maquignaz et M. Olivier Golaz prendront la parole.*

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

#### REPONSE ORALE

*à l'interpellation de M. le Conseiller communal Fatmir Sadiku intitulée "Week-end de beau temps doit-il forcément rimer avec parcage sauvage ?"*

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Le 22 juin 2017, M. le Conseiller communal Fatmir Sadiku a déposé une interpellation au Conseil communal intitulée "Week-end de beau temps doit-il forcément rimer avec parcage sauvage ?". Cet objet fait suite à une première interpellation de Mme la Conseillère Nathalie Jaccard déposée à la session du mois de juin 2013, qui attirait déjà l'attention de la Municipalité sur des cas de parcs sauvages de voitures aux alentours directs de la piscine de Renens. M. Sadiku cite en exemple la journée du 11 juin 2017, où ces plaintes ont conduit à l'intervention d'une patrouille de police.*

*Pour rappel, une analyse de la fréquentation des places de parc dans le périmètre de la piscine avait été menée par la POL après la première interpellation de Mme Jaccard. Celle-ci avait alors mis en évidence quatre à six journées exceptionnelles durant la saison estivale, caractérisées par une très forte affluence, avec une occupation de la quasi-totalité des places directes et à proximité. Ces journées sont plus particulièrement celles avant ou après les vacances scolaires.*

*La journée du 11 juin mise en exergue entre tout à fait dans la catégorie spécifique évoquée ci-dessus. Effectivement, la piscine a enregistré une fréquentation de 6'057 entrées pour cette unique journée, un record. Cette configuration faisant exception au cours de la saison d'été, la patrouille sur place a privilégié une certaine tolérance du point de vue des contraventions après avoir contrôlé qu'aucune entrave majeure à la circulation ne découlait du parcage aux alentours de la piscine et que l'accès aux véhicules d'urgence était garanti (pompiers, ambulances, etc.).*

*De nouvelles pistes de réflexion seront explorées conjointement par le comité de la Piscine de Renens et la Police de l'Ouest lausannois afin d'améliorer dans la mesure du possible la*

*fluidité du trafic dans le périmètre de la piscine, ainsi que la zone de déchargement. De plus, la dernière entité citée sera réactive dans les cas où la circulation serait entravée. Elle n'hésiterait pas à prendre les mesures qui s'imposent afin de régulariser la situation.*

*Il n'existe aucune différence avec le traitement appliqué au centre-ville: un même type de journée exceptionnelle, avec une forte fréquentation des parkings, y est identifié et la même tolérance dans les limites sécuritaires appliquée (on peut citer l'exemple de la course 1020 Run). En dehors de ces journées particulières et ponctuelles, l'ensemble des véhicules est soumis aux règles usuelles de circulation et donc à d'éventuelles contraventions en cas d'infraction, et ce sur l'ensemble du territoire communal.*

*Enfin, la Municipalité œuvre depuis de nombreuses années à la promotion de la mobilité douce sur l'ensemble de son territoire - implication qui a permis, entre autres, un accès direct à la piscine en bus avec le nouveau tracé de la ligne 25 inauguré en 2014 - et s'est même illustrée en tant que pionnière au travers de plusieurs projets. Comme annoncé dans son Programme de législature 2016-2021, elle poursuivra ses efforts en la matière afin de faire de Renens une ville exemplaire en termes de politique de mobilité.*

---

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Fatmir Sadiku intitulée "Week-end de beau temps doit-il forcément rimer avec parcage sauvage ?".*

*En plus des soucis de parking et de circulation, la PoOuest vient en soutien des responsables de la piscine dans la problématique qu'ils rencontrent, à savoir :*

- Problématique en lien avec les vols dans les casiers et sur les espaces de détente :*
  - En début de saison, point de situation avec le responsable de la piscine et distribution d'affiches préventives concernant les vols.*
  - Mise en place de stands de prévention vols à l'extérieur devant les caisses.*
  - Surveillances préventives afin de sensibilisation des baigneurs aux vols et répressive afin d'interpeller les auteurs en flagrant délit*
- Problématique en lien avec la consommation de stupéfiant (principalement marijuana) :*
  - Surveillances préventives et répressives en civil dans la piscine.*
- Problématique en lien avec des comportements suspects vis-à-vis des enfants*
  - Surveillances en civil dans la piscine.*

*Comme vous pouvez le constater la police ne fait pas que de contrôler les parkings, mais qu'elle a bien d'autres tâches et je pense que ceci est à relever.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Deux mots d'abord pour vous dire que le préavis sur la bourse solaire, que nous avons promis à la Commission du même nom pour la présente séance du Conseil communal, vous sera soumis dans le courant de l'automne.*

*Ensuite, c'est non sans une certaine fierté que je vous annonce que la Commune de Renens a été récemment labélisée, pour la 4ème fois, "Cité de l'énergie" avec un score de 73.9%. Sachant qu'un score de 75% permet l'obtention du label "Gold", la Municipalité a décidé, dans sa séance du 28 août 2017, de procéder à un audit intermédiaire en 2019 déjà, au lieu de 2021, en vue de l'obtention du label "Gold".*

*J'en profite pour remercier l'ensemble des services de l'Administration pour l'excellence de leur travail dans ce dossier. En effet, ce travail transversal s'est fait avec un réel engagement et dans un esprit de collaboration entre les différents services très réjouissant et tout à fait dans la ligne de ce que souhaite la Municipalité pour cette législature.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **7. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances**

*La commission s'est réunie le mardi 5 septembre 2017 en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :*

*Préavis N° 17-2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018.*

*Le présent préavis a été traité en intégralité par la COFIN, les conclusions de la commission vous seront envoyées par courrier avec tous les autres documents du Conseil Communal d'octobre 2017.*

*Préavis N° 18-2017 – Blasonnement des armoiries communales.*

*Pas d'incidences financières.*

*Préavis N° 19-2017 – Réponse à la motion du 2 février 2016 intitulée « Commune en santé ».*

*Pas d'incidences financières.*

Préavis N° 20-2017 – Malley – Passage inférieur des Coulisses, participation de Renens pour le crédit d'ouvrage.

Le présent préavis demande au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 7'605'000.- TTC, pour la participation à la construction d'un passage inférieur franchissant les voies CFF pour déboucher dans le quartier de Malley gare. Le montant total du financement est de CHF 16'476'000.- TTC réparti à parts égales entre les communes de Prilly et Renens.

Avec les participations des propriétaires de CADOUEST SA et d'autres encore, le montant net de l'investissement serait au final que de CHF 2'058'095.- TTC.

Une convention (en cours d'élaboration) prévoit une clé de répartition de 50/50 entre Prilly et Renens fixée au prorata des surfaces de plancher déterminantes de Malley-Centre.

Les subventions fédérales et cantonales sont dites «estimées», car les deux partenaires n'ont pas encore signé la convention de subventionnement, ils attendent que le permis de construire soit délivré.

Il existe une différence d'environ CHF 400'000.- entre le plan d'investissement et le coût final annoncé, qui est due par la construction d'un accès aux quais CFF par ce passage inférieur.

Les CFF ne participeront pas au financement d'accès à leurs quais, car ils estiment qu'il n'est pas nécessaire, néanmoins ils donnent leur accord pour effectuer les travaux.

- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 22-2017 – Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois.

Ce préavis demande un financement pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo pour le district de l'Ouest lausannois.

La répartition des coûts de fonctionnement est basée sur le nombre d'habitants par communes. Renens ayant une population de 20'323 habitants, le montant des coûts de fonctionnement se monte à CHF 55'913.69.

A ceci s'ajoute un montant unique de CHF 10'217.65 pour l'installation de l'antenne au prorata du nombre d'habitants également.

Renens étant membre de l'ARASOL, une diminution de CHF 20'802.97 sera accordée, avec l'aide du Canton sur le total des coûts de fonctionnement.

Ainsi une augmentation des charges d'exploitation sera portée aux comptes pour l'année 2018 de CHF 70'132.- et de CHF 59'914.- pour l'année 2019.

- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jonas Kocher puis clôt ce point de l'ordre du jour.

**8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. le Président informe que la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire n'a pas encore nommé son Président pour l'année de législature 2017-2018.

**9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. le Président informe que pour l'année de législature 2017-2018, M. Richard Neal, du groupe PSR, assurera la Présidence de la CRI, respectant ainsi la Convention de législature. A sa demande, il prie les membres de la CRI de se réunir à la fin de la séance du Conseil afin de fixer les dates de rencontre.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président informe l'Assemblée des changements suivants:

- Commission Régionale Intercommunale

UDC

M. François Bertschy remplace M. Gérard Duperrex.

- Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire:

Fourmi rouge

M. Silvio Torriani occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de M. Jean-Pierre Leyvraz en date du 30 mars 2017, respectant ainsi la Convention de législature.

Les Verts

M. Selim Ibrahimy occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de Mme Sylvie Ramel en date du 18 mai 2017, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 14-2017 – Renouvellement d'un véhicule multi-usage et acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine – Développement durable**

M. le Président prie M. Richard Neal, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Présent(e)s : Mesdames Martha Bejarano et Ellen-Mary Dreier, Messieurs Eric Aeschlimann, Pascal Golay, Selim Ibrahim, Jean-François Jeanrichard et Richard Neal (Président-rapporteur)*

*Absent : Monsieur Alain De Col*

*Pour la Municipalité : Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale, et M. Alain Peneveyre, Chef de service*

*Le président ouvre la séance à 19h30 et passe directement la parole à Mme Zurcher Maquignaz et M. Peneveyre.*

*Nous commençons d'abord la discussion concernant le renouvellement du véhicule multi-usage. Celui-ci devient vétuste et son entretien coûte de plus en plus cher. Il est maintenant âgé de 10 ans et est totalement amorti. Les frais estimés pour faire passer l'expertise se montent à CHF 14'000.-.*

*Après avoir étudié plusieurs variantes pour le véhicule de remplacement, le choix s'est porté sur un véhicule de la marque Ladog T1700 pour un montant de CHF 180'000.- (y compris la transformation pour la pose d'un crochet multi lifts), amortissable en 10 ans.*

*Cette acquisition figure déjà dans le plan des investissements adopté par la Municipalité en 2016.*

*Concernant l'acquisition d'une nacelle, celle-ci sera utilisée par plusieurs services en remplacement de la nacelle que la Commune loue actuellement au cas par cas. En regard du prix d'achat, par rapport au prix de location, celle-ci serait amortie en trois ans et demi (en comptant un usage de 75 jours par année, ce qui est le chiffre actuel pour la location). Il est clair, qu'une fois acquise, la nacelle sera beaucoup plus utilisée puisqu'à disposition en permanence de tous les services de la Commune.*

*Après avoir étudié les différents modèles qui existent sur le marché, le choix se porte sur une nacelle de la marque Nifty HR17 4x4 hybride pour un montant de CHF 72'000.-. Ce montant figure aussi déjà dans le plan des investissements 2016-2020.*

*La discussion est ouverte concernant ces deux achats.*

*- Pour la nacelle, quelles sont les sécurités en cas de panne ?*

*La nacelle est hydraulique et donc en cas de défaillance de la génératrice, la pression baisse lentement et la nacelle redescend à sa position de repli au sol.*

- Est-ce que la nacelle est autonome au niveau de la mobilité ?

*Non, la nacelle peut bouger seule pour contourner un arbre lors de la taille par exemple, mais pour l'amener depuis le dépôt jusque sur un chantier, elle doit être remorquée par un camion.*

*Après le départ des représentants de la Municipalité, le président procède au vote.*

*Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Laurent Voisard, PSR**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je souhaiterais savoir s'il est prévu de recycler l'ancien véhicule dans une commune plus pauvre ou d'une autre manière?*

**Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Conseiller,*

*Non, dans ces cas-là, nous avons une reprise de la part du garagiste et ne suivons pas la fin de vie de nos anciens véhicules, malheureusement.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Richard Neal de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 14-2017 de la Municipalité du 22 mai 2017,*

*Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit total de CHF 252'000.- TTC pour le renouvellement d'un véhicule multi-usage et l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour le Service Gestion urbaine-Développement durable.*

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif.*

*D'une part, pour le montant de CHF 180'000.- TTC sous le compte N° 3610.5060.359 "Transporteur tout terrain".*

*D'autre part, pour le montant de CHF 72'000.- TTC sous le compte N° 3610.5060.360 "Acquisition d'une nouvelle élévatrice".*

*Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 14-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**12. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 15-2017 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 "CFF/Forêt"**

M. le Président prie M. Byron Allauca, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Byron Allauca**, Président-rapporteur de la Commission

*La commission s'est réunie le mardi 04 juillet 2017 à 19 heures au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes et MM. CHERBUIN Anne, MARTINELLI Sandra, ABBEY Olivier, MONTEFUSCO Dylan, JEANRICHARD Jean-François, MULPOPO Robert, KILINC Ali et moi-même, ALLAUCA Byron, Président rapporteur.*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, accompagnée par M. Christophe Sarda, Chef du service des travaux.*

*Introduction: Mme Maystre remercie la présence de la commission pour traiter ce préavis et explique qu'il s'agit d'accorder un crédit d'ouvrage à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, selon la convention d'entente (clé de répartition) et de libérer la part qui incombe à Renens, à savoir CHF 97'000.-.*

*Elle nous informe aussi que la clé de répartition est évaluée chaque année selon différents critères (quantité d'eau déversée, nombre d'habitants, consommation, distance, etc.)*

*Pour rappel, ce collecteur a été construit au début des années 60 dans le but d'assainir les rejets des eaux usées des communes de l'Ouest lausannois. La longueur du réseau est de 11km, divisés en 17 tronçons. Les travaux ont débuté en 2005 et chaque année un tronçon est réalisé. A ce jour, sept tronçons ont déjà été réalisés. Dans ce préavis, il s'agit du secteur 8, tronçon « en aval des voies CFF et le chemin de la Forêt situé dans la commune d'Ecublens ».*

*Les contrôles effectués sur ce tronçon (photos à l'appui) ont démontré que les tuyaux ne sont plus étanches et obstrués par la pénétration de racines et donc nécessitent un assainissement, tout comme pour les autres tronçons de l'ouvrage. Il sera procédé à un chemisage complet de la canalisation. Cette méthode consiste à insérer un tuyau préfabriqué*

et imprégné de résine active dans l'ancienne conduite endommagée. Par cette méthode, une nouvelle canalisation est créée dans l'ancienne.

Ces travaux sont planifiés sur plusieurs dizaines d'années et se termineront probablement dans les années 2025. Ils sont financés par un fonds affecté, alimenté par la taxe d'épuration de 90cts par mètre cube d'eau consommée.

Pendant la discussion, les points suivants ont été soulevés :

1- Quelle est la durée de vie de cet ouvrage (tuyaux) ?

Réponse: Il est difficile de donner une réponse précise, car la durée de vie probable de ce type d'ouvrage dépend de plusieurs facteurs, mais on peut l'estimer entre 50 et 70 ans.

2- L'évolution de la population a-t-elle été prise en compte dans le cadre de la réfection de ces collecteurs ?

Réponse: Oui, sur la base du Plan Directeur Cantonal. Le réseau est suffisamment dimensionné en raison de la séparation des eaux claires des eaux usées qui ont contribué à décharger ce collecteur.

3- Est-ce qu'il y a un détail précis du devis ?

Réponse: Non, parce que tous les devis sont, de par nature, estimatifs. Toutefois, avec des travaux de ce type les imprévus ne dépassent généralement pas le 10% du prix énoncé.

4- S'il y a de l'abus ou un non-respect du devis de la part des entreprises, peuvent-elles recevoir de pénalités ?

Réponse: Non, il est très difficile de pénaliser les entreprises. Elles font pratiquement à chaque fois recours et c'est un long processus, compliqué et coûteux. Même s'il y a gain de cause, les entreprises ne sont pas exclues du marché.

5- Pourquoi y a-t-il un préavis de l'entente Mèbre-Sorge pour chaque tronçon à la place d'un par législature ?

Réponse: la Municipalité avait proposé un mandat dans ce sens, mais cette décision appartient au Conseil communal.

Décision: La Municipalité et le Service concerné ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule.

Au vote, la commission accepte les conclusions du préavis à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Byron Allauca de procéder à la lecture des conclusions.

## Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis intercommunal N° 15-2017 de la Municipalité du 29 mai 2017,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du secteur 8 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt.*

*ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 317'000.- TTC, selon les modalités décrites sous les points 4 à 6 ci-dessus.*

*ALLOUE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 97'160.-, selon les modalités ci-dessus, sous chiffres 5 et 6.*

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.077 "Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 "CFF/Forêt" et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.*

*Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 23 mars 2017.*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 15-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Byron Allauca ainsi que les membres de la Commission, pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**13. Rapport de commission – Préavis N° 16-2017 – Théâtre Kléber-Méleau - Convention de subventionnement multipartite entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM**

M. le Président prie M. François Bertschy, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. François Bertschy**, Président-rapporteur de la Commission

*La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie à la salle de conférence du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport le lundi 3 juillet 2017 à 18h.30.*

*Etaient présents: Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale, Mme Michelle Dedelley,*

*Cheffe du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport.*

*Les membres de la commission :*

*Mme Nicole Haas-Torriani, Mme Elodie Golaz Grilli, M. Ali Korkmaz, M. Jonas Kocher, M. Francesco Munafo et M. François Bertschy, Président-rapporteur. Excusée Mme Carole Castillo.*

*M. le président de la commission ouvre la séance en expliquant l'importance de ce préavis pour le futur du TKM.*

*Il donne la parole à Mme la Municipale Myriam Romano-Malagrifa.*

*Mme Romano-Malagrifa nous fait un compte rendu clair pour quelle raison nous sommes réunis aujourd'hui et quels sont les besoins du TKM, les changements futurs et l'importance du TKM pour la région de l'Ouest lausannois.*

*Après son exposé, les commissaires ont posé des questions pour pouvoir mieux comprendre le futur du TKM.*

*Question de la commission : Encourager les petits enfants en donnant plus de possibilités.*

- *Réponse de Mme Romano-Malagrifa: Il est déjà dans le programme quelque chose prévu pour.*

*Question de la commission : Que va-t-il se passer avec le local du Ping-Pong?*

- *Réponse de Mme Romano-Malagrifa: Le TKM va le reprendre*

*Question de la commission : Ne peut-on pas prolonger la durée de cette convention?*

- *Réponse de Mme Romano-Malagrifa: Non, ce n'est pas possible, car le contrat avec le Directeur est limité pour cette période.*

*Mme Romano-Malagrifa nous a répondu, à la satisfaction de tous les membres.*

*Après cet échange sous la forme de questions/réponses, Mme la Municipale Romano-Malagrifa et Mme la Cheffe du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport Michelle Dedelley ont pris congé de la commission qui a encore discuté du préavis N° 16-2017.*

*Le président fait un tour de table pour obtenir les impressions des commissaires avant de passer au vote.*

*Le 15 août 2017, le Secrétariat municipal nous informe d'une modification dans les chiffres de la commune de Prilly, sans incidence: Montant initial CHF 76'853.- corrigé au montant de CHF 76'583.-.*

*Cette convention est soutenue par le Canton, la ville de Lausanne et 10 communes, plus la Ville de Renens. C'est à l'unanimité que la commission accepte ce préavis.*

*M. le Président ouvre la discussion.*

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe des Verts soutiendra ce projet avec enthousiasme et se réjouit de voir que l'offre culturelle est une priorité pour la Municipalité. Ce soutien intercommunal au TKM assure un avenir au Théâtre qui tient une place importante dans la région. Le groupe votera les conclusions du préavis, complet et précis. Il relève et regrette fortement la forme du rapport de la commission, dont la teneur étonnante ne reflète pas ces enjeux pourtant largement discutés en commission. Merci.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*Le groupe Fourmi rouge soutient ce préavis. Nous sommes persuadés de l'importance de ce théâtre sur notre Commune. Il contribue à promouvoir, à diffuser la culture et à divertir la population.*

*N'oublions pas que la création de pièces de théâtre, entre autres, permet de maintenir des emplois.*

*A Renens, de nombreuses classes d'école ont assisté à des représentations. De plus, ce lieu est très accueillant et convivial.*

*Le soutien unanime de la commission chargée d'étudier ce préavis a été aussi motivé par les éléments d'appréciation que je tiens en main vu qu'ils n'étaient pas mentionnés dans le rapport.*

- **M. Laurent Voisard, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le groupe socialiste soutient également fortement ce préavis. Nous soutenons également la question de la médiation, qui n'est pas mentionnée dans le rapport et qui nous paraît un des points très importants dans les charges ainsi que les activités du théâtre Kléber-Méleau. Nous soutenons tout ce qui est fait pour les enfants notamment de la part de la Ville de Renens qui leur permet d'avoir un premier contact avec le théâtre et peut-être d'être pour leur vie entière des amateurs de théâtre. C'est donc quelque chose d'important que la Commune de Renens est fière de soutenir et le groupe socialiste en particulier. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. François Bertschy de procéder à la lecture des conclusions.

## Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis N° 16-2017 de la Municipalité du 12 juin 2017,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*AUTORISE la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2017 à 2020, rétroactivement au 1er janvier 2017.*

*ACCEPTTE l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation TKM qui passera en 2017 à CHF 132'353.-, en 2018 à CHF 142'534.-, en 2019 à CHF 152'715.- et en 2020 à CHF 162'896.-. A cela s'ajoute la subvention allouée à la Fondation du TKM d'un montant équivalant à la taxe sur les divertissements perçue auprès du TKM et une subvention monétaire complémentaire de CHF 10'000.- par année pour la participation au loyer du local de stockage à Penthalez.*

**C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 16-2017 SONT ACCEPTÉES.**

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je voulais saluer cette belle unanimité en faveur du TKM. Merci à la commission pour son travail et surtout pour votre soutien. C'est vrai que le TKM est le théâtre de l'Ouest lausannois, mais il brille bien au-delà des frontières.*

*Pour vous donner quelques chiffres, la dernière saison a eu un taux de remplissage de plus de 80%, ce qui est très élevé pour un lieu culturel, et que "Amour et Psyché" qui est la première création d'Omar Porras dans les murs du TKM a déjà plus de 80 dates prévues pour sa tournée.*

*Donc, vous dire que c'est un théâtre qui rayonne, un théâtre important pour notre région, pour le Canton de Vaud et merci de le soutenir.*

*Sachez que la commune de Bussigny a déjà accepté la convention et que d'autres communes vont le faire d'ici la fin du mois, début du mois prochain. Dans tous les cas, nous nous réjouissons de trouver ce terrain d'entente entre les communes pour être vraiment solidaires et soutenir l'activité du théâtre. Merci.*

M. le Président remercie M. François Bertschy ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### 14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 17-2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018  
*Commission des finances*
- Préavis N° 18-2017 – Blasonnement des armoiries communales  
*Présidence: Parti socialiste*
- Préavis N° 19-2017 – Réponse à la motion du 2 février 2016 intitulée "Commune en santé"  
*Présidence: Fourmi rouge*
- Préavis intercommunal N° 20-2017 – Malley - Passage inférieur des Coulisses, participation de Renens pour le crédit d'ouvrage  
*Présidence: Les Verts*
- Préavis intercommunal N° 22-2017 – Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois  
*Présidence: Parti socialiste*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**  
Intervention relative au dépôt du préavis N° 22-2017 – Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Camarades,*

*J'ai un petit commentaire à apporter sur le préavis N° 22-2017.*

*L'Ouest lausannois est bien en dessous du marché du logement satisfaisant.*

*Le taux de logements vacants est de 0,5%, alors qu'il devrait être à 1,5%. Ce pourcent est en dessous de la moyenne cantonale de 0,3%.*

*Je n'avais pas besoin de ces chiffres pour me rendre compte de cette situation difficile.*

*J'ai déposé une motion pour améliorer cette situation. L'ancienne Municipalité a mis 8 ans pour me répondre "niet".*

*Ma demande allait dans le sens de la proposition de la nouvelle Municipalité. Un bureau du même genre existe déjà à Lausanne, ce bureau s'appelle Unilog. Je demandais qu'une succursale, avec l'accord de Lausanne, soit ouverte à Renens. Une antenne intercommunale c'est encore mieux, dommage que cela soit une fondation!*

*J'ai suivi ces dernières années des familles expulsées de leur appartement. Je pense à l'une d'entre elles: j'ai prévenu le Municipal en charge du logement 3 mois à l'avance. Ce dernier ne peut rien faire en amont. Mais le jour de l'expulsion, la travailleuse social logement du CSR a dû placer rapidement la famille dans un hôtel à CHF 6'000.- par mois. Cela coûte cher à la*

*Commune et la famille n'est pas bien, la mère fait des allers et retours à longueur de journée, l'hôtel étant à Lausanne et les enfants continuant à fréquenter l'école de Renens. La situation est d'ailleurs bien décrite dans le préavis. Cette famille a été placée ensuite à Florissant et ensuite à Saugiaz, avant qu'on leur trouve un appartement subventionné. En fait, avec une antenne, comme proposée dans le préavis N° 22-2017, beaucoup de désagréments seront très certainement supprimés ou en tout cas amoindris et les coûts pour les communes moins élevés.*

*Tout le monde sera gagnant si tout fonctionne bien. Je vous remercie pour votre attention.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président communique que:

- La séance de commission relative au préavis N° 18-2017 sera présidée par M. François Delaquis du groupe PSR,
- La séance de commission relative au préavis N° 19-2017 sera présidée par Mme Marie Schneider du groupe Fourmi rouge,
- La séance de commission relative au préavis N° 20-2017 sera présidée par M. Philippe Hertig du groupe Les Verts,
- La séance de commission relative au préavis N° 22-2017 sera présidée par M. Richard Neal du groupe PSR.

## **15. Motions, postulats et interpellations**

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**  
Développement de la motion intitulée «L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale.»

La recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 29 août 2017 et déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,  
Bonsoir à tous,*

*La loi sur les marchés publics (LMP-VD) régit les marchés publics du Canton, des communes, des associations intercommunales et d'autres encore. Elle intervient tout particulièrement lorsqu'il s'agit des marchés de construction (réalisation de travaux de construction de bâtiments ou de génie civil); des marchés de fournitures (acquisition de biens mobiliers, notamment sous forme d'achat, de crédit-bail ou leasing, de bail à loyer, de bail à ferme ou de location-vente) et des marchés de service. Ceci afin d'assurer une concurrence efficace entre les soumissionnaires, de garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et l'impartialité de l'adjudication, d'assurer la transparence des procédures de passation des marchés et de permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics.*

*Cette motion demande à la Municipalité de joindre systématiquement l'appel d'offre pour les préavis concernés par cette procédure.*

*La présente motion demande de joindre le document émis par la Municipalité à l'attention des entreprises et non celui du soumissionnaire, car selon la RLMP-VD art 18*

*« 1 Les documents fournis par les soumissionnaires, en particulier les secrets d'affaires et de fabrication, sont traités de façon confidentielle.*

*2 L'adjudicateur ne peut faire usage ou transmettre ces documents à un tiers qu'avec l'accord du soumissionnaire.*

*3 Les soumissionnaires conservent leurs droits d'auteur sur tous les documents, pièces ou supports qu'ils transmettent à l'adjudicateur. »*

*Le but de cette motion est de permettre une transparence totale entre l'exécutif et le législatif, offrira plus d'informations qui manquent parfois dans les préavis alors que ces renseignements se retrouvent dans les appels d'offre.*

*Enfin, la commission chargée d'étudier le préavis aura un meilleur jugement et aspect critique sur le préavis et pourra vérifier que les demandes de la Municipalité sont conformes ou dans le cas contraire, ces raisons pourront être expliquées en séance.*

*En résumé cette motion demande l'ajout de l'appel d'offre que la Municipalité a fait au préavis qui correspond, afin d'avoir une transparence totale, une meilleure connaissance du dossier et le respect des conditions.*

*Je suis ouvert à l'idée de faire une commission afin de détailler certains points, notamment le fait que cette transmission pourrait se faire par informatique et non sur support papier. Effectivement ma motion ne le précise pas. Merci.*

M. le Président ouvre la discussion

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,*

*De manière générale, les préavis présentés au Conseil communal, sont de bonne facture, bien segmentés, bien documentés, les coûts apparaissent en général de manières claires qu'ils soient de l'investissement ou du fonctionnement.*

*Le service responsable de l'établissement du préavis relatif au changement du chauffage d'Ondallaz a probablement fait preuve d'avarice dans ce cas-là, mais ce n'est pas à cause d'un couac d'un service qui est l'exception qu'il faut sortir le canon pour tuer le moineau.*

*Il ne faut pas tomber dans l'excès et refuser la demande du motionnaire pour les raisons suivantes :*

*L'établissement des soumissions est clairement l'affaire des services de l'administration communale et pas celle du Conseil communal.*

*Dans certains préavis simples, les offres demandées à différents prestataires figurent déjà.*

*Le Conseil est souverain dans le traitement des préavis. La commission chargée de l'étude des objets peut en tout temps demander des compléments d'information aux services concernés. Un préavis n'a pas besoin de se traiter en une heure et demie, mais il peut faire l'objet de plusieurs séances. De plus si le Conseil ne le trouve pas acceptable, il a tout loisir de le refuser.*

*Suivant les objets, inclure les appels d'offres alourdirait énormément les préavis et deviendrait dans la plupart du temps complètement illisible et décourageant pour le milicien. Qui voudra lire un préavis de 50 ou 100 pages.*

*Enfin last but not least, cette demande n'est purement pas réalisable dans le cadre des grands projets où certains appels d'offres ne sont pas encore faits lorsque le Conseil accorde les crédits demandés.*

*Pour toutes ces raisons sans parler de la lourdeur administrative engendrée, je vous invite à ne pas transmettre cette motion à la Municipalité.*

*Ne voyant pas non plus l'intérêt d'une commission, je pense que cela est assez clair par rapport à ce que je viens de vous dire.*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,*

*Je vais être bref étant donné que M. Pascal Golay a mentionné la plupart des arguments dont je voulais vous faire part.*

*Je soutiens sa proposition de ne pas envoyer cette motion ni à une commission ni à la Municipalité, mais de la refuser tout simplement.*

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Nous avons pris connaissance avec grande attention de cette demande.*

*Je vous assure que nous pratiquons une très grande transparence. Néanmoins, une transparence totale ne pourra jamais être réalisée pour diverses raisons, telles le secret des affaires, la confidentialité de certaines données et autres. Je suggérerai de passer par une commission afin que nous puissions vous expliquer pourquoi la Municipalité ne peut pas vous promettre de vous fournir l'appel d'offre pour chaque préavis. Il y a des raisons multiples. Il est à mentionner que, les appels d'offres relatifs aux projets conséquents sont publics et que nous pouvons les mettre à disposition lors des séances. En sachant que parfois ils comprennent des dizaines de pages et des éléments assez compliqués. Parfois nous mandats une société pour un appel d'offre, et là nous devons la libérer du secret des affaires pour pouvoir le rendre public.*

*Par contre, je crois que pour tous les préavis, nous sommes toujours disposés à fournir l'ensemble des documents permettant au final de débattre de nos dossiers en toute connaissance. Le modèle proposé par la motion, soit de transmettre systématiquement, totalement et pour chaque préavis les appels d'offres nous paraît excessif.*

*Je n'avais pas voulu le dire trop "frontalement", raison pour laquelle je proposais la création d'une commission afin que nous puissions en débattre et de l'explicitier, toutefois si vous êtes convaincu que cela n'a pas de sens, je peux l'accepter. Nous économisons sans doute une séance, car tel que demandé, dans le formatage proposé, nous ne pouvons pas la satisfaire, mais nos services sont disposés à vous donner le maximum de pièces.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Jonas Kocher, à

savoir, l'envoi de la motion à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, cette motion sera donc envoyée à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Les Verts:</u>	Mme Anne Cherbuin
<u>Parti socialiste:</u>	M. Oumar Niang M. François Delaquis
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller M. Reza Safaï
<u>PLR:</u>	Mme Elodie Golaz Grilli M. Pascal Golay
<u>UDC:</u>	M. François Bertschy

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Anne Cherbuin, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **M. François Delaquis, PSR**

Développement d'un postulat intitulé "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun?"

La recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 29 août 2017 et déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Aujourd'hui, il y a plusieurs catégories de sports : sport-spectacle, sport associatif, sport détente, sport loisir, sport de rue, sport scolaire.*

*A travers ces différentes catégories, on comprend aisément le rôle important que prend le sport aujourd'hui dans notre société ; il contribue à la cohésion sociale, développe des valeurs, œuvre en faveur d'une saine santé publique, ceci tout au long de la vie.*

*D'un point de vue organisationnel, l'Etat, à travers son Service de l'éducation physique et du sport, est chargé de coordonner les actions entre la Confédération et les communes. Toutefois, ses tâches sont liées surtout à l'éducation physique et sportive dans les écoles, l'organisation du mouvement « Jeunesse et Sport », des relations avec les fédérations, de collaborer avec les acteurs concernés en matière de construction, de développement, d'amélioration et d'utilisation des infrastructures sportives. Lausanne Région s'occupe plus particulièrement de coordonner les grandes infrastructures.*

*Si on se place au niveau communal qui est le premier de la politique du sport en Suisse, Renens agit avant tout dans les domaines suivants : infrastructures sportives nécessaires à l'éducation physique dans les écoles et subventionnement pour plus de 1,5 million uniquement pour la patinoire intercommunale de Malley et la piscine.*

*Alors que penser de l'aide à ceux qui font vivre le sport à Renens : les associations, les clubs, les CHF 85'000.- de subvention sont-ils suffisants? Le terrain de Verdeaux n'est-il pas sous-utilisé ou pourrait-il être repensé pour pratiquer d'autres sports ? Que faisons-nous pour le sport handicap ?*

*La thématique liée à l'aménagement urbanistique susceptible de stimuler l'activité physique n'est pas traitée ou ne nous n'est pas connue, les composantes sociétales du sport (comportement de l'encadrement à l'égard des jeunes sportifs, attitude vis-à-vis des arbitres ou juges, etc.), initiation à de nouveaux sports à l'instar de ce que propose la Ville de Neuchâtel à travers son festival des sports.*

*Comme vous le voyez, il nous manque une approche globale et prospective ainsi qu'un plan d'action.*

*C'est pourquoi je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de se doter d'une structure en faveur du sport ainsi que d'un plan directeur communal des sports qui :*

- recenserait les équipements et les besoins actuels ;
- évaluerait les coûts des ressources nécessaires ;
- anticiperait les tendances et les nouvelles pratiques sportives ;
- assurerait un équilibre entre les différents types de sports et les usages diversifiés (sport pour tous : loisirs, détente, compétition, sports traditionnels, sports émergents, sport scolaire, sport en individuel, sport associatif, etc.) ;
- soutiendrait le sport handicap ;
- comprendrait l'élaboration d'une charte éthique à l'instar de ce qu'a déjà été fait dans la Commune de Vernier ;
- intégrerait des moyens d'action pour lutter contre toute forme de discrimination dans le domaine du sport ;
- décrirait de manière transparente le soutien aux associations ;
- instaurerait une diversité dans l'organisation de manifestations sportives ;
- veillerait à une coordination des équipements avec les communes voisines.

*Je vous remercie chers-chères collègues de votre attention et vous prie d'accepter la transmission directe de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.*

M. le Président ouvre la discussion

○ **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Au point 14 de l'ordre du jour (préavis 19), nous apprenons que notre commune est en santé trois étoiles !!*

*Pourtant ce postulat laisse croire au profane que Renens est à la traîne en matière sportive.*

*Par ces quelques lignes, le PLR tient à souligner que le service des sports fait déjà un excellent travail à travers l'organisation de nombreuses manifestations à caractère sportif ou par l'encadrement des clubs et associations locales.*

*Ce qui est énuméré dans ce postulat devrait être le cahier des charges de la structure actuelle et il nous semble particulièrement étonnant que des thèmes aussi basiques que le recensement des structures, le sport handicap ou le soutien aux associations ne soient pas déjà traités par CJS.*

*J'en veux pour preuve que nous retrouvons déjà une partie des demandes de ce postulat directement sur le site de la commune, comme le recensement des structures sportives, des associations sportives ou encore le règlement des subventions et j'en passe.*

*Dans CJS, il semblerait que le "S" corresponde au sport et ce postulat devrait être très exactement son travail. Certes on peut toujours faire plus et cela tient aussi pour les autres dicastères, mais à un certain moment il faut savoir raison garder.*

*Si s'occuper du sport part d'une bonne idée, il ne faut pas non plus partir dans des concepts trop bureaucratiques qui risquent de ponctionner nos faibles ressources dans l'administratif plutôt que sur le sport. En effet, si ce postulat est transmis et par la suite validé selon les desiderata du service, les coûts induits (chef de service et une partie de secrétariat) seront énormes.*

*Nous n'allons tout de même pas créer une nouvelle structure alors que ce dicastère existe déjà. Les ressources de notre Ville sont déjà bien limitées et le seront encore plus dans les mois à venir, alors évitons de faire des doublons.*

*Par conséquent, le PLR ne voit aucune raison de transmettre ce postulat en Municipalité et vous demande de le rejeter.*

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

*Nous avons effectivement l'intention d'évaluer les besoins, pour soutenir le tissu associatif et sportif et promouvoir le sport à Renens, tel que mentionné dans notre programme de législature.*

*Je préfère parler parfois d'activité physique plus que de sport. L'activité physique mène à une vie en santé, le sport, parfois, peut prendre des détours qui sont moins sains.*

*La Municipalité, effectivement, est confrontée à un développement très important du district de l'Ouest lausannois, qui passera de 70'000 à 100'000 habitants à l'horizon 2030. Nous nous apercevons que nous avons un certain nombre d'études et de réflexions à faire, notamment en matière d'infrastructures sportives et de loisirs qui participent à une vie de qualité.*

*Nous avons parlé du théâtre que nous avons pu soutenir, et nous vous en sommes très reconnaissants. Nous soutenons l'emploi et la formation, nous essayons d'implanter dans notre district aussi un certain nombre de sociétés afin de proposer à la fois du logement tel que Mme Verena Berseth le mentionnait préalablement. L'emploi est également important, car idéalement il est agréable de pouvoir habiter à proximité de son travail et inversement.*

*Il est vrai que nous avons également posé dans notre programme de législature l'ambition d'analyser les besoins des associations. Comme dit M. François Delaquis, nous croisons*

*beaucoup d'associations, de clubs sportifs qui tous deux sont essentiels à notre activité. Tous deux parlent parfois d'essoufflement, de difficultés à se renouveler et expriment aussi des besoins afin de pouvoir continuer de mener à bien leurs activités.*

*Le week-end dernier, il y avait la fête à Renens-Village. Cette manifestation est portée par une association, un comité, mais qui nous dit aussi, comme d'autres sociétés, que parfois il est peu aisé de trouver de la relève. Ces propos nous amènent à avoir une vraie réflexion autour du soutien que nous pouvons apporter, nous Ville, aux associations, aux comités et une réflexion également dans une perspective de densification. Comment travailler pour maintenir des endroits où pratiquer du foot, se baigner, de jouer à la pétanque? Toutes ces thématiques nous préoccupent et nous pouvons effectivement reprendre les propositions de M. François Delaquis en termes d'activités physiques pour voir dans quelle mesure ces éléments sont en adéquation avec notre développement et nos intentions futures.*

Une commission n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

L'issue de ce vote fait ressortir une égalité: 20 "oui" et 20 "non". De ce fait, l'article 91, al. 5 du Règlement du Conseil s'applique: "*La votation se fait, en principe, à main levée. Le président n'y participe pas. En cas de doute, le président passe à la contre-épreuve. En cas d'égalité, il tranche.*"

Le Président tranche en acceptant le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST LA MAJORITE QUE CE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPLITE POUR ETUDE ET RAPPORT.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**  
Dépôt d'un postulat intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un."

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je développerai ce postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal. L'idée générale étant de pouvoir faire un partenariat entre les écoles et les ruches de notre Ville.*

- **M. Richard Neal, PSR**  
Dépôt d'un postulat intitulé "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h"

*Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,*

*Cela fait déjà quelques années que nous avons des zones 30km/h et nous avons eu des échos par rapport à des soucis à certains endroits. Ce postulat, déposé avec des collègues, sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**  
Interpellation relative à la Ferme des Tilleuls

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Suite à des déprédations sur le bâtiment de la Ferme des Tilleuls, j'avais, lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015, posé les questions suivantes:*

- *Comment ce site est-il surveillé?*
- *S'il n'y a pas de caméras, la Municipalité envisage-t-elle d'en installer?*
- *Ou quelle autre mesure pourrait être prise pour que ce bâtiment reste dans un bel état?*

*Ces questions sont à ce jour sans réponse.*

*Malheureusement ce magnifique site vient d'être tagué et mes questions restent d'actualité.*

*Cette interpellation a pour but de susciter la réflexion et trouver la meilleure solution pour protéger la Ferme des Tilleuls.*

*D'avance, je vous remercie pour votre réponse.*

#### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*C'est tout d'abord un grand plaisir de vous retrouver ce soir.*

*Merci pour votre interpellation au travers de laquelle vous posez plusieurs questions. Ne voulant pas vous faire une réponse partielle, ces questions engageant la Municipalité, nous prendrons le temps de vous répondre pour la prochaine séance du Conseil communal.*

- **Mme Maddalena Sisto, Fourmi rouge**  
Interpellation intitulée "Prolonger l'essai du 20km/h à la Place de la Gare."

*Monsieur le Président,*

*Dans le cadre des semaines ENAC, le quartier de la Gare a eu le privilège d'être étudié et analysé par des étudiants dans une démarche interdisciplinaire, qui a suscité l'intérêt des habitants du quartier.*

*L'élément le plus visible a été un essai de mise en zone de rencontres de la place de la Gare, accompagné par des aménagements sympathiques incitant à la rencontre et à la détente.*

*La partie "20km/h" est très intéressante, car la traversée devant la gare en est devenue plus facile et plus facile pour les usagers, tant piétons qu'automobilistes.*

*Comme il faut à ceux-ci un certain temps pour changer d'habitudes (plus besoin de traverser au passage-piétons, d'ailleurs supprimé) et que d'après mes observations personnelles et celles d'autres personnes du quartier cela fonctionne à satisfaction, je demande à la Municipalité:*

- *Est-il exact que le projet d'aménagement de la place de la Gare prévoit la possibilité d'installer une zone de rencontres?*

- *La Municipalité a-t-elle évalué le résultat de cette mise en place provisoire?*
- *A-t-elle prolongé la durée de l'essai prévu au départ?*
- *Envisage-t-elle de prolonger encore cet essai, éventuellement jusqu'à l'aménagement définitif de la place?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Madame la Conseillère communale, je vous remercie de vos questions, il est vrai que le thème est d'actualité puisque l'essai est en cours. Comme dit, la mise en zone de rencontres a été faite, de façon transitoire, sur la base d'un projet proposé par des étudiants de l'ENAC. Ils l'ont proposé sachant que cette zone de rencontres était incluse dans la mise à l'enquête du projet de la gare et autorisée officiellement dans le cadre de la procédure d'approbation des plans par l'office fédéral des transports. Nonobstant, nous pensions initialement ne la réaliser qu'à la fin de travaux de la gare.*

*Les étudiants ont proposé un essai d'un mois au mois de mai. Je profite de cette occasion pour vous informer qu'il a été relativement concluant. La Municipalité a proposé dès lors de le prolonger jusqu'aux environs de Noël afin d'établir un bilan plus complet. Nous sommes en train d'évaluer les conséquences dues à cette modération de la circulation tant avec les tl, qui sont particulièrement touchés, qu'avec les usagers. Une étude interviendra dans le courant de cet automne afin de savoir quelle suite donner. S'agissant des tl, ceux-ci nous ont informés que c'est un peu plus long de passer par la place, mais que cela n'est pas trop importunant.*

*Dès que ce bilan sera terminé, d'ici la fin de l'année/début de l'année prochaine, nous pourrons prendre une décision quant au futur. Il appartiendra tant à notre Municipalité qu'à celle de Chavannes, également concernée, de savoir si nous transformons de suite cet essai en une réalisation définitive avec des aménagements ou si finalement nous attendons la finalisation de la place prévue pour 2020, 2021, ce qui n'est plus si long.*

*J'espère avoir répondu aujourd'hui à vos questions et comme dit des informations vous seront communiquées au début de l'année prochaine.*

- **Mme Maddalena Sisto, Fourmi rouge**

*Merci pour votre réponse.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**  
Interpellation relative au restaurant de la Piscine de Renens

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*D'ici quelques jours la plus belle terrasse publique de notre Commune va fermer.*

*En effet, le restaurant de la piscine avec sa magnifique terrasse ne sera bientôt plus qu'un souvenir et sera remplacé par un snack+.*

*Les adeptes de la nourriture saine apprécieront ainsi que les conseillères et conseillers qui multiplient les interventions contre les sucres, les nitrates, les pesticides, l'agroalimentaire, la biochimie, les grandes entreprises de nutrition et j'en passe et des meilleures.*

*Certes, la structure du bâtiment n'est plus très jeune et de nombreux travaux de consolidations sont entrepris çà et là depuis une dizaine d'années afin de «repletzer» l'édifice.*

*Mais tout ça est bien connu de tous, de la Commune ainsi que de la Société Coopérative de la Piscine de Renens qui gère la piscine depuis de nombreuses années. Et qu'a-t-on fait? Rien?*

*Une des plus belles terrasses de Renens ainsi qu'un établissement jouissant d'un emplacement privilégié avec places de parc à proximité va disparaître sans qu'il n'y ait à ma connaissance le moindre projet. Et pourtant il y a tout pour bien faire dans cette partie de la Ville afin de réaliser un projet à valeur ajoutée. Que ce soit sur le plan du sport ou pour les aînés par exemple.*

*Mes questions à la Municipalité:*

- *Quel type de restauration auront les usagers de la piscine à leur disposition?*
- *Est-ce que le public "non baigneur" pourra y accéder?*
- *Quand les travaux de démolition vont-ils commencer?*
- *Pourquoi la municipalité, respectivement la coopérative n'a pas envisagé de projet afin de conserver voir développer quelque chose dans le quartier?*
- *Combien de temps, si rien ne se passe, le «trou» va-t-il rester?*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*En titre de vice-Présidente de la Société Coopérative de la Piscine de Renens, donc membre du comité, je peux vous répondre.*

*Nonobstant, je vous répondrai par écrit, car il est vrai que je n'ai pas les questions sous les yeux. Simplement vous dire qu'il n'y aura pas un "trou" pendant longtemps, cela je peux vous le garantir et que le comité de la piscine a travaillé sur un projet qui sera bientôt mis à l'enquête. Tout cela sera mentionné dans la réponse écrite que la Municipalité vous transmettra pour la prochaine séance du Conseil communal. Merci.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 16. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
Soutien aux horaires actuels, pour le respect du personnel commercial

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Nous avons lu dans la presse que certains commerces avaient tenté d'élargir leurs horaires d'ouverture.*

*Ce sujet mérite un débat qui se fasse au-delà d'une prétendue nécessité commerciale, comme lu dans «Le Matin» du 31 août 2017, où une caissière témoigne je cite: «Après 18h30, on est payés à ne rien faire».*

*D'une part, les personnes qui travaillent dans les commerces doivent déjà composer avec des horaires qui rendent la vie sociale et familiale très difficile. On a beau nous dire que ce serait des étudiantes, étudiants ou des volontaires par exemple, on sait et on le constate qu'une fois défini un horaire, il faut bien que les rayons et les caisses soient dotés du personnel. Le personnel alors en place n'aura que peu le choix.*

*D'autre part, on évoque l'exemple des communes avoisinantes pour soutenir le commerce. Premièrement, de quels commerces parle-t-on? Petits commerces et/ou grandes enseignes? Deuxièmement, ne peut-on promouvoir des moments de vie commune sans commerce? Et peut-être, soutenir les activités culturelles, sportives, familiales, les rencontres, en montrant l'exemple. Je rappelle également que nos porte-monnaie ne sont pas extensibles et que des campagnes ont lieu notamment pour éviter l'endettement chez les jeunes.*

*Par ailleurs, le commerce à Renens souffre d'autres maux que celui des horaires. Le manque de diversité ou de stabilité des commerces est un phénomène reconnu, dont la cause échappe au pouvoir des autorités, qui font ce qu'elles peuvent pour améliorer la situation.*

*Nous pouvons nous réjouir, comme lu notamment dans «Le Courrier» du 29 août 2017 qu'une grande enseigne est revenue en arrière et a gelé ses horaires.*

*C'est pourquoi le groupe Fourmi rouge défend le maintien des horaires actuels, pour le respect du personnel commercial. Nous nous réjouissons également qu'une véritable consultation du personnel en collaboration avec les syndicats puisse avoir lieu. En conclusion, nous nous permettons de réaffirmer que l'économie doit être au service de l'humain et non l'inverse !*

*Merci pour votre attention*

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**  
Information relative aux Journées des Alternatives Urbaines

*Monsieur le Président,*

*Chers Collègues,*

*Je voulais juste attirer votre attention sur les flyers, que j'ai déposé sur les tables, relatifs aux Journées des Alternatives Urbaines. Je souhaiterais dire deux mots même si les renseignements sont sur le site de la Commune.*

*C'est la troisième édition de cette manifestation dont l'idée est de promouvoir et d'expérimenter des initiatives citoyennes en mettant en contact le public et divers intervenants, des spécialistes, des associations, des personnalités du monde politique sur le thème du développement urbain et de comment mieux vivre dans la ville de demain.*

*Il y en a pour tous les goûts, des conférences, des débats, des tables rondes, des balades organisées dans la friche, des stands de restauration, des animations diverses avec jeux pour les petits et grands, des spectacles de théâtre et des concerts. C'est en même temps une vraie fête à la ville et une opportunité idéale pour se renseigner de façon sympathique sur les possibilités d'aménagement des espaces publics et de donner son avis si on en a envie.*

*Cela a lieu dès demain, vendredi, samedi et dimanche à la Friche de Malley. Cette manifestation avait déjà été organisée en 2013 à la Maison de Quartier Sous-Gare et en 2015 au Vallon. A la base, c'est coordonné par l'association Eco-Quartier. Cela peut être un vrai but de balade pour ce week-end, seul ou en famille.*

- **M. Laurent Voisard, PSR**  
Intervention relative à la 1<sup>ère</sup> soirée du Film Engagé

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Chers Collègues,*

*Je voulais également attirer votre attention sur un papillon que le groupe PSR a déposé sur vos tables "Film Engagé".*

*Avec pour cette première soirée consacrée au cinéma engagé avec un premier film La Trace des Pères dont le réalisateur, Emmanuel Graf, vit à Prilly. Ce film qui retrace la vie des mineurs et des sidérurgistes qui travaillaient en Lorraine et met en exergue la question de la transmission dans l'intergénérationnel. Cette projection sera suivie d'une discussion avec M. Emmanuel Graf qui sera là afin de répondre aux questions du public.*

*Ensuite, il y aura la projection du film ayant obtenu la Palme d'Or à Cannes en 2016 "Moi, Daniel Blake" dans lequel Ken Loach dépeint, lui aussi, la misère sociale en Angleterre.*

*Voilà pour les thèmes de réflexion, mais il y aura aussi de quoi restaurer; à manger et à boire.*

*Je vous invite donc à participer et à faire participer le 22 septembre 2017 à cette soirée. Merci de votre attention.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

- Information relative au BHNS

*Vous avez reçu ce soir deux documents. Le premier relatif aux BHNS et le deuxième sur les Axes forts. Ces projets d'infrastructures de transports publics qui vont se développer dans l'Ouest lausannois et dans l'agglomération ces prochaines années.*

*J'aimerais attirer votre attention sur un projet qui a fait l'objet d'un crédit d'études au Conseil communal et qui fera bientôt l'objet d'un crédit d'investissement au Conseil communal: BHNS. La ligne du BHNS entre Prilly, Renens et Crissier va faire enfin l'objet de la mise à l'enquête dès le 13 septembre. A ce sujet, une soirée d'information est prévue à Prilly lundi soir à 19h45 à la grande salle de Prilly.*

*Ceux qui seraient intéressés à avoir des explications sur le sujet sont invités à venir écouter la présentation de ce projet. Cette invitation est faite tant aux conseillers communaux qu'à la population qui nous écoute.*

*L'année passée, la CUAT avait eu l'occasion de se pencher sur ce dossier et c'est maintenant à l'enquête publique.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

- Remarque relative aux annonces des manifestations organisées par les partis politiques

*Je ne viens pas faire de la publicité pour la Fourmi rouge! Non, je veux simplement rappeler que l'année dernière, ou il y a deux ans, une discussion avait eu lieu concernant la publicité sur les manifestations organisées par les partis.*

*Il avait été dit que les flyers ne seraient pas déposés sur les tables des conseillers communaux étant donné qu'il y a une table au foyer où il est possible de les déposer. De plus, on cesse de les annoncer à la tribune dans le but d'éviter que chaque parti prenne la parole afin d'annoncer lesdites manifestations.*

*Je crois que nous devons respecter cela et continuer sur la même lancée. Ceci est un rappel pour les anciens conseillers et une information pour les nouveaux.*

M. le Président informe que ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau du Conseil communal de la Ville de Renens.

- **M. Anton Chatelan, PLR**

- Intervention relative aux horaires d'ouvertures des magasins

*Monsieur le président,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Avant d'intervenir, je déclare mes intérêts, je suis Directeur commercial de Migros Vaud.*

*J'ai écouté avec une grande attention l'intervention de Mme Nicole Divorve que je remercie, je vous ai entendu. Il est certain que ce n'est pas le but de la tribune du Conseil de débattre ici*

*et je me tiens à disposition du groupe Fourmi rouge pour échanger sur le sujet. Ce dossier est actuellement traité par les personnes compétentes. Je ne m'y attarderai pas.*

*Altruisme, bienveillance, veiller aux clients, mais mettre le collaborateur au centre des préoccupations. Ce débat sur les horaires touche plusieurs communes du Canton, mais j'aimerais juste ici vous livrer un témoignage qui touche spécifiquement la Commune de Renens.*

*Sur la Commune de Renens, nous étions présents avec deux magasins au nord des voies, dont leur heure d'ouverture comme vous le savez est à 8h00. Nous avons récemment décidé, à la demande de plusieurs personnes, dont certaines sont dans cette salle, d'aménager un magasin au sud des voies. On nous a expliqué, à juste titre, qu'avec la proximité des écoles, ainsi que les nombreux pendulaires, qu'il y aurait des personnes qui pourraient, légitimement, avoir accès à ce magasin avant 8h00. Fallait-il privilégier les quelques clients pendulaires se rendant à la gare entre 7h00 et 8h00 afin qu'ils puissent y acheter leur en-cas matinal sur le chemin du travail ou rester fixé à ces 8h00 du matin, qui est le cas dans les deux magasins que vous connaissez au nord des voies, bien que nos concurrents ouvrent à 7h00 ou 7h30? Cette question a suscité une grande discussion à l'interne, avec les différents représentants du personnel. Un grand débat à l'interne pour satisfaire aux besoins de notre clientèle, mais, je peux vous dire, avec la plus grande bienveillance pour les collaboratrices et collaborateurs, que certains d'entre vous ont déjà rencontrés, qui doivent être présents sur leur poste de travail à 7h00 pour encaisser, qui un café, qui un sandwich pour sa pause matinale, qui un bircher muesli ou un autre produit sur le chemin du travail ou en se rendant à la gare.*

*Un témoignage vécu dans ce magasin que je visite régulièrement justement, entre 6h30 et 7h30, car c'est une préoccupation pour moi, afin de voir si tout se passe bien et si la décision est finalement juste vis-à-vis des collaboratrices et des collaborateurs qui sont présents à 7h00. Et cela a fait plaisir d'entendre cette cliente que je vois encore devant moi, dire "C'est super, enfin j'ai le café à CHF 2.80. Vous savez, je prends le train tous les jours pour aller travailler et avant je le payais CHF 5.50. Grâce à vous, je peux m'acheter une barre de chocolat, c'est bien sympa.". C'est un témoignage parmi d'autres. Nous devons régler ce sujet d'horaire avec bienveillance et j'ai entendu les personnes, j'entends les préoccupations et je peux vous assurer que la décision d'ouvrir à 7h00.... Imaginez, ce magasin au sud des voies est ouvert tous les jours de 7h00 à 19h00, 60 heures du lundi au vendredi, plus de 7h30 à 17h00 le samedi. Il a une amplitude horaire plus importante que le grand centre commercial dans la commune voisine dont nous parlons.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté et me tiens à disposition de tous ceux qui souhaiteraient en parler. Comme je l'ai toujours dit, je suis disponible et très ouvert à l'échange.*

- **Mme Myriam Romano Malagrifa, Conseillère municipale**  
Information relative à la course "1020 Run"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Sur un ton un peu plus joyeux, s'agissant de la "1020 Run", M. Anton Chatelan ne sera pas déçu, vous connaissez bien cette course, ayant eu plusieurs fois des médailles.*

*Vous dire que c'est pour bientôt, soit le 23 septembre. Dire également merci à M. Pascal Golay pour les fleurs attribuées au Service CJS, qui effectivement organise la seule manifestation sportive du Service, qui est celle-ci et pour la onzième fois. Les fleurs envoyées par M. Pascal Golay feront plaisir aux 50 bénévoles qui travaillent à l'organisation et au bon déroulement de cette course.*

*Cette année nous travaillons avec la fondation "Just for Smile", parce qu'évidemment nous sommes sensibles aux situations de handicap et souhaitons que toutes personnes puissent accéder au sport. Grâce à cette association, cela est possible et vous aurez l'occasion de rencontrer certaines des personnes qui accompagnent les personnes handicapées durant cette course.*

*Donc, bienvenue à tout le monde, venez avec votre famille, venez courir ou, faites comme moi, simplement regarder, mais en tout cas venez, c'est toujours très sympa. Merci.*

- **M. Richard Neal, PSR**  
Question relative à l'abri PC situé sous Maurabia.

*Monsieur le Président,*

*J'ai une question pour la Municipalité concernant l'abri PC qui se trouve sous la salle de gym Maurabia.*

*Nous avons voté le crédit pour la rénovation complète de Maurabia en surface, mais il se trouve qu'en dessous il y avait un abri PC. Cet abri, l'ORPC ne va plus l'utiliser, donnant sa priorité à l'abri de protection civile qui se trouve sous le CACIB.*

*Ma question est la suivante: que vont devenir ces locaux? Vont-ils simplement être remplis de béton afin de faire des fondations pour le nouveau Maurabia ou seront-ils utilisables? Si oui, serait-il possible de les utiliser en tant que logement pour des équipes sportives? En effet, les différentes équipes sportives (basket, foot, mon club) ont souvent l'occasion de pouvoir utiliser des locaux afin d'accueillir des compétiteurs, des équipes extérieures, lors de tournois durant les week-ends. Il n'y a pas d'hôtels bon marché à proximité et ayant personnellement loué ces abris, il en ressort qu'il était extrêmement utile et pratique de les avoir à disposition.*

*Existe-t-il également une possibilité pour que l'EVAM utilise à nouveau ces abris après la construction de Maurabia? Que va-t-il se passer avec ces locaux? Merci.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,*

*Merci M. le Conseiller communal pour vos questions que je reprends dans le désordre.*

*Les besoins de l'EVAM se sont fortement réduits, il ne reste plus que la ville de Nyon qui loge des personnes non en surface, mais dans des abris. L'abri de Renens n'est plus occupé par des requérants depuis quelques mois déjà.*

*Pendant la phase de travaux, nous aurons une situation particulière. Etant donné qu'il n'y aura plus de salle de gym, il y aura des soucis d'humidité. En effet des ponts de froid vont se créer pendant certaines phases des travaux et cet endroit est insalubre. Il est également à noter que, comme vous l'avez évoqué, ce lieu ne sera plus utilisé par la protection civile, ce qui veut dire également qu'il sera déséquipé. Il n'y aura en outre plus d'extraction d'air.*

*Je prendrai le temps de vous répondre de façon plus explicite sur les différentes possibilités que nous aurons. Une des premières idées est d'utiliser ces locaux comme lieu de stockage et non pour y faire dormir des gens étant donné qu'il y aura des problèmes d'évacuation d'air et de bien-être dans ces locaux.*

*Dans tous les cas, ils ne seront pas remplis de béton et, au mieux, ils pourraient servir de locaux de stockage.*

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Question relative aux zones à 20km/h rue de la Mèbre et de la Savonnerie

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,  
Camarades,*

*Je tiens à ma question, car celle-ci est une promesse. J'ai le très grand plaisir ce soir d'être la porte-parole de quelques automobilistes mécontents au sujet des zones de rencontre ou à 20km/h.*

*Pour rappel, une zone de rencontre est une zone où l'on roule évidemment à 20km/h et surtout où les piétons sont prioritaires. Mais la plupart des conducteurs ont eu connaissance de l'existence de ces panneaux au travers d'une contravention reçue pour excès de vitesse se croyant sur un tronçon de route à 30km/h et où le piéton n'a pas la priorité.*

*Pour pouvoir respecter le code de la route, encore faudrait-il le voir ce panneau; il est minuscule. Mais malheureusement ceci n'est pas du ressort de la Commune. Par contre, ne pourrait-on pas le mettre plus en évidence, l'illuminer ou mettre des marques sur la route? Ainsi, les automobilistes n'auraient plus d'excuses et ne mettraient plus les piétons en danger. Je vous remercie de votre attention.*

**Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère,*

*Nous prenons note de ces remarques concernant les rues de la Mèbre et de la Savonnerie, mais je crois que les panneaux sont très clairs; il y a également une signalisation sur le sol. La zone de rencontre est très grande et cela fait maintenant cinq ans qu'elle existe. Nous regrettons si certains conducteurs n'ont pas vu les panneaux mais après la prévention qui a eu lieu durant de très longues années, nous sommes entrés dans une phase de répression. Nous le regrettons, mais les choses sont légalisées.*

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Effectivement, nous faisons des contrôles radar sur ces tronçons et il y a des conducteurs qui se sont fait verbaliser pour des petites limites de dépassement. Vous pensez bien qu'à 20km/h il suffit d'un tout petit coup d'accélérateur pour dépasser cette limite.*

*Ce que je peux vous dire c'est que les panneaux sont posés sur des blocs en béton qui sont visibles et réglementaires selon l'Office Cantonal des Routes. La Commune ne peut décider des dimensions des panneaux de circulation.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**  
Information relative à la 2<sup>ème</sup> conférence des contrats de quartier

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Normalement vous auriez dû avoir un flyer sur votre table, mais il me semble que je ne le vois pas. Alors je me permets de vous donner une information. Le 20 septembre 2017, à 20h00 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles aura lieu la 2<sup>ème</sup> conférence du Contrat de Quartier Intercommunal rassemblant les habitants du quartier de la Gare de Chavannes et de Renens autour de différents projets conviviaux, participatifs, visant à permettre aux habitants de ce quartier d'élaborer des projets ensemble et de mieux se connaître.*

*Donc, si vous vous intéressez à toutes démarches participatives ou si vous habitez dans le périmètre de la Gare, vous êtes les bienvenus à cette soirée et parlez-en autour de vous. Je vous en remercie.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 5 octobre 2017 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h01

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet